



N^o 223

Le 14 octobre 1988

ACCORD ENTRE LE CANADA ET L'URSS CONCERNANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques ont signé à Moscou une entente concernant l'enrichissement d'uranium canadien en URSS.

La plupart des partenaires nucléaires du Canada exploitent des réacteurs de puissance qui consomment de l'uranium enrichi. À l'heure actuelle, il n'existe pas au Canada d'installation d'enrichissement de l'uranium, la principale raison étant que les réacteurs de puissance CANDU exploités au Canada emploient de l'uranium naturel dans leur combustible. Voilà pourquoi l'uranium qu'achètent les partenaires nucléaires du Canada doit être enrichi à l'extérieur du pays, lorsque cette étape est nécessaire. L'enrichissement se fait normalement aux États-Unis ou en Europe occidentale, mais il arrive parfois que certains partenaires nucléaires du Canada, pour des raisons commerciales, fassent enrichir en Union Soviétique l'uranium acheté au Canada et fassent retransférer ensuite l'uranium enrichi (ainsi que les résidus d'uranium appauvris créés pendant le processus d'enrichissement) à l'un des partenaires nucléaires du Canada. Seuls certains pays de l'Europe de l'Ouest ont eu recours jusqu'ici à cette pratique. En 1987, 130 tonnes d'uranium canadien, soit 1 % des exportations canadiennes d'uranium, ont été enrichies en URSS.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures